



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept novembre, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

---

**Délibération n°51-2023-11-23**

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Hervé BROUARD, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM  
Mme Annick POCHET à M. Jean-Michel MARTEL  
M. Didier PAQUES à M. Claude PRUDHOMME

Etaient remplacés :

M. André BAHEUX par M. Jackie BAHEUX  
M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE  
M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE  
Mme Fabienne FOURRIER par M. Philippe CLABAUT  
M. Joël COQUET par Mme Eveline COMPIEGNE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

Mme Nicole DARQUES  
Mme Ludivine MOREAU  
M. Guy LAMBERT  
M. Jean-Claude RETAUX

Etaient absents :

M. Lucien LABASQUE

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture  
062-200018083-20231123-D5120231123-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	36
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	6
Excusé	4
Absent	1
Nombre de votes	47

### **Délibération n°51-2023-11-23**

#### **Objet : prix de vente des parcelles pour le développement économique sur le site COFRAC**

*Préambule : la Communauté de Communes de Desvres-Samer a fait l'acquisition du site COFRAC en vue de favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire et d'exercer sa compétence développement économique. A terme, il y aura sur le site une gendarmerie avec 16 logements (11 individuels et 5 semi-collectifs) et 4 parcelles vouées au développement économique. Dans ce cadre, il y a lieu de fixer le prix de vente des terrains.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°32-2020-09-10 relative à l'acquisition d'un terrain à vocation économique et tertiaire (parcelles AK 586 et 589 rue de la Belle Croix à Desvres) pour un total de 18 415m<sup>2</sup>,

Vu la délibération n°51-2020-09-10 relative à la cession d'une parcelle d'une superficie d'environ 8 500m<sup>2</sup> pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie,

Considérant la vocation économique et l'implantation de ces parcelles, il est proposé aux membres du conseil communautaire de fixer le prix de vente à 35€ le m<sup>2</sup> et d'autoriser le Président à signer les actes et les documents afférents.

**Approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré à Desvres, le 23 novembre 2023

Le secrétaire de séance

  
Vincent LACHERE

Le Président

  
Claude

Accusé de réception en préfecture  
082-200018083-20231123-D5120231123-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2023  
Date de réception préfecture : 29/11/2023